

GESTION DES SOUS- PRODUITS (STERILES) ISSUS DE L'EXPLOITATION DES MINES D'URANIUM

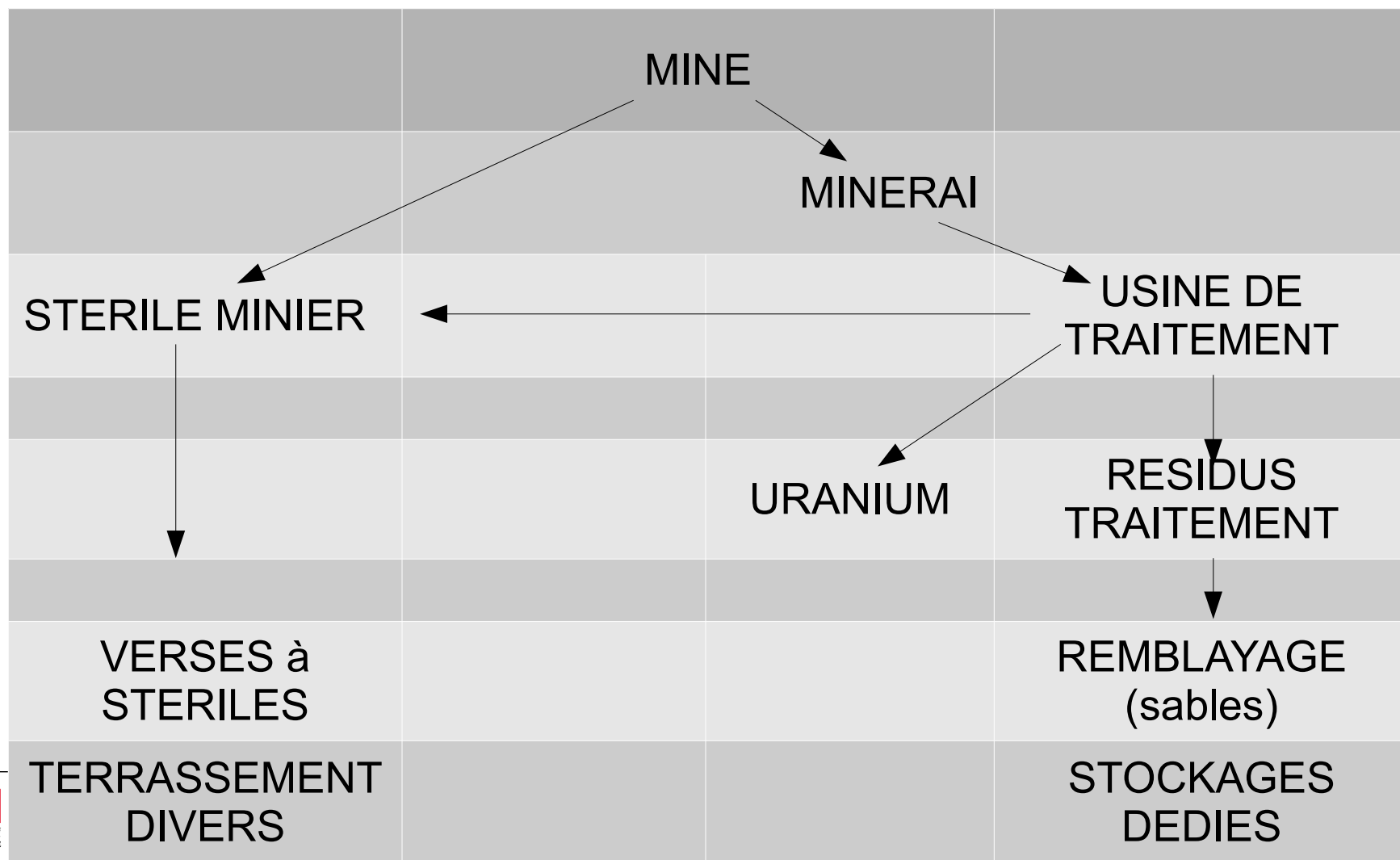
**Commission de suivi des sites
du 22 janvier 2015**



SOMMAIRE

1. gestion des matériaux miniers
2. recensement des stériles
3. le cas de la station service de Bessines-sur-Gartempe
4. les suites et enseignements tirés

Gestion des matériaux miniers



Gestion des matériaux miniers

	STERILES MINIERS		MINERAI	RESIDUS
	VERSEES	AUTRES		
France Millions de tonnes	177	2	52	52
Creuse* Mt	7,3	0,03	0,842	0,192 (la ribière)
Activité totale kBq/kg	1 à 10		100	100

Activité moyenne des sols : quelques centaines Bq/kg

** données issues du bilan de fonctionnement*

Recensement des stériles miniers

- **1990** : arrêt réutilisation stériles miniers
- **circulaire 22 juillet 2009** : Demande de recenser les sites et de traiter ceux dont l'usage est incompatible avec la présence de stériles
- **2011/2012** : achèvement du recensement en Limousin, information ASN/ARS/IRSN/DREAL, présentation résultats élus et CSS (*pour la Creuse le 17/02/12*)
- **16/05/13** : Mise en ligne des cartes de recensement sur le site internet DREAL
- **Circulaire 8 août 2013** : validation de la méthode de recensement et de traitement des sites

Recensement des stériles miniers

Circulaire 8 août 2013 : modalités de traitement des sites en fonction de la dose efficace ajoutée annuellement et de consultation sur les résultats du recensement

- Cas « **travaux** » : lorsque la DEAA moyenne $\geq 0,6$ mSv/an
Les zones classées dans le cas « travaux » feront l'objet d'une recherche systématique d'actions correctives. Les objectifs seront fixés en fonction d'un bilan coûts/avantages élaboré par AREVA et des préoccupations locales.
- Cas « **discussion** » :
Lorsque $0,3 \text{ mSv/an} \leq \text{DEAA moyenne} < 0,6 \text{ mSv/an}$ et $\text{DEAA max} \geq 0,6 \text{ mSv/an}$
ou lorsqu'il existe un débit de dose élevé sur une zone d'extension réduite (certains cas initialement classés en « abandon » par AREVA pourraient être concernés).
Les zones classées dans le cas « discussion » nécessiteront une évaluation plus spécifique pour statuer sur l'opportunité de la réalisation de travaux d'assainissement.
- **Autres cas** :
Tous les autres cas (dont notamment les cas « abandon » définis dans la méthodologie AREVA et non considérés ci-avant) ne donneront pas lieu à étude ou action particulière de la part d'AREVA.

Recensement des stériles miniers en Creuse au 1^{er} mars 2014

30 communes investiguées (dont 3 hors survol - HS)

16 communes avec fiches correspondant à une présence de stériles : Anzème, Bonnat, Bourg d'Hem, Champsanglard, Cheniers, Croze, Genouillac, Gioux, Jouillat, La celle dunoise, Linard, Lourdouex saint pierre, Roches, Gouzon (HS), saint-Agnand de Versillat (HS), Vareilles (HS)

2 fiches « travaux » : fiches travaux reçues et en cours d'analyse (DREAL/ASN)

26 fiches qui devront être discutées

105 fiches « sans action » – mémoire à conserver

10 Mars 2014 : découverte de résidus de traitement en soubassement d'une habitation (ancienne station service) à Bessines (87)

Station service construite en 1962, comprenant un logement, en bordure de N20, avec réalisation d'une plate forme en remblaiement

Station service fermée en 1995, rachetée en 1997 et transformée en habitation par un couple dont l'épouse est gardienne d'enfants

Site identifié en 2012 (DEAA= 0,64 mSv/an), devant faire l'objet de travaux

DEAA : dose efficace annuelle ajoutée

Cas de la station service à Bessines 2/3

- En vue de préciser les travaux à faire, AREVA a mené plusieurs investigations complémentaires, dont des mesures de radon dans la cave et les lieux de vie
- Les différentes analyses menées confirment des teneurs très élevées en radon, qui seront attribuées le 20 mars à la présence de résidus de traitement de minerai d'uranium (sables cyclonés) en plus de stériles en soubassement de la maison.
- Les habitants de la maison sont relogés dès le lendemain (21 mars) et les services de l'État se mobilisent pour évaluer les risques et informer les personnes exposées, assurer la mise en sécurité puis la remise en état du site...

Retour d'expérience du cas Bessines : Plan d'action radon complémentaire

Instruction MEDDE du 4 avril 2014 venant compléter la circulaire du 8 août 2013 :

- court terme : mesures radon dans les lieux de vie à proximité immédiate de stériles et engagement des actions correctives si nécessaires
 - *sites prioritaires* : 52 national, 15 Limousin, 5 Creuse
 - *sites à vérifier* : 415 national, 105 (121) Limousin, 65 (71) Creuse
- information immédiate du préfet si anomalie, bilan des interventions sous 3 mois, contre expertise IRSN possible sur certains sites

- moyen terme: diagnostic radon et traitement de tous les sites stériles si proximité lieux de vie, quelle que soit la DEAA

Plan d'action radon complémentaire

Bilan en Creuse au 15 décembre 2014

5 prioritaires : 2 entreprises (à Champsanglard et Chéniers), 1 cour de ferme et 2 cours d'habitations à Chéniers

- **Résultats** : Cf. présentation suivante (Areva)
- Les 2 fiches travaux envoyées en septembre pour la Creuse seront validées avec l'ensemble des fiches du limousin. L'objectif est de pouvoir lancer ces travaux en 2015.
- Les 26 fiches correspondant à des situations « a discuter » devront être analysées et les éventuels travaux proposés. Le calendrier initial (sans les mesures radon complémentaires ordonnées en mars) prévoyait la remise des compléments entre 2014 et 2015 (Cf. Présentation suivante)

Consultation publique sur les livrets de recensement

Bilan en Creuse au 15 décembre 2014

- **Anzème** : Les habitants du village du Vignaud signalent des risques d'effondrement de galeries non comblées → Hors champ de la consultation, car concernant un site minier encore sous police des mines. Un effondrement minier s'est produit en décembre 2012 ; le site devra faire l'objet d'un DADT (donc avec identification des aléas résiduels permettant un porté à connaissance).
- **Anzème** : Fiche 23A-31 → la propriétaire souhaite être informée, ce qui sera le cas puisque la fiche correspond à un cas "à discuter".
- **Celle Dunoise** : Question sur la cohérence. → Il est normal que les anciens sites miniers ne figurent pas sur les registres et que des stériles dans un champ autour d'une buse le soient (car hors terrain minier).
- **Champsanglard** : Un propriétaire demande les extraits de carte de données brutes → impossible, données inexploitable.

Consultation publique sur les livrets de recensement

Bilan en Creuse au 15 décembre 2014 (2/2)

- **Gouzon, Croze et Gioux** : les commentaires « contestent le dispositif qui ne prend pas en compte les stériles $< 0,6 \text{ mSv/an}$ » → l'ensemble du dispositif a été validé par circulaire, les seuils ne seront pas revus. De plus, les sites entre 0,3 et 0,6 seront analysés au cas par cas.
- **Gouzon** : plusieurs commentaires "Ne sont pas d'accord avec le réaménagement de la mine de Grand champ en base de loisirs" → Hors champ de la consultation
- **Lourdoux saint pierre** : une personne signale des écoulements et odeurs en provenance d'une l'usine en cas de forte pluie → hors champ consultation (?)
- **Roches** : signalement d'un projet éolien → Hors champ de la consultation. Le projet n'est pas situé sur un ancien site minier.